



## ***Mission de l'ISP en Algérie***

Public Services International  
Internationale des Services Publics  
Internacional de los Servicios Publicos

Headquarters  
45, av. Voltaire BP9  
10211 Ferney Voltaire, France  
Tel +33 4 5040 1164  
[psi@world-psi.org](mailto:psi@world-psi.org)  
[www.world-psi.org](http://www.world-psi.org)

Des représentant-e-s de l'Internationale des Services Publics se sont rendus en Algérie du 4 au 6 novembre 2006 afin de se réunir avec les syndicats algériens des services publics, notamment ceux affiliés à l'ISP : la Fédération des travailleurs du gaz et de l'électricité, la Fédération des travailleurs de la santé et le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP). La mission a également rencontré le Directeur national des relations professionnelles, ainsi que des responsables du ministère du Travail et de la Sécurité sociale et des représentant-e-s de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et d'autres syndicats autonomes du secteur public.

La mission avait pour objectif de renforcer la coopération avec les syndicats du secteur public dans le domaine de la formation syndicale, d'échanger des points de vue sur le rôle du secteur public dans la fourniture des services essentiels, notamment l'eau, l'électricité et la santé, et de soutenir les syndicats du secteur public dans leurs revendications en matière de conditions d'embauche, de sécurité sociale, de restructuration du secteur public et de respect des droits syndicaux, en particulier le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective.

La mission a discuté de la situation actuelle de SONELGAZ et de l'industrie de l'eau, et a évoqué les conséquences possibles d'une présence accrue des multinationales étrangères dans la production et la distribution des ressources nationales algériennes. La mission a noté que la Fédération des travailleurs du gaz et de l'électricité avait joué un rôle déterminant pour attirer l'attention de la direction de l'entreprise d'Etat sur la situation des pays dans lesquels la privatisation de ces services ne s'est pas traduite par une amélioration de leur qualité et de leur efficacité.

La mission a également abordé les initiatives prises par des entreprises et des syndicats nationaux pour promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans le monde du travail et leur participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, au sein des organes décisionnaires des syndicats. La mission a noté la nécessité de continuer à renforcer la protection de la maternité, tout particulièrement en étendant le droit au congé prénatal et en créant davantage de garderies et de crèches. Au cours des discussions avec le ministère du Travail, la mission a demandé si le gouvernement envisageait éventuellement de ratifier la Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité, qui a été adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2000.

Il a été annoncé à la mission que les organisations affiliées à l'UGTA travaillaient actuellement au renforcement de leurs procédures démocratiques internes, avant le Congrès de l'UGTA prévu l'année prochaine. La mission a discuté avec les organisations affiliées à l'ISP de la nécessité de renforcer le dialogue social dans le secteur public, et a souligné que les récentes négociations sur le Pacte économique et social national, bien qu'elles constituent un exemple important de dialogue social, n'avaient pas inclus toutes les organisations syndicales représentatives.

Enfin, la mission a pris note, non sans préoccupation, des plaintes administratives et des actions en justice intentées sans cesse contre des dirigeants syndicaux, des membres du SNAPAP et d'autres syndicats autonomes de l'enseignement secondaire et supérieur, du domaine paramédical et du secteur public de la santé. Les représentant-e-s de l'ISP estiment que ces actions constituent des violations manifestes de normes internationales que le gouvernement algérien a souscrites, notamment les Conventions n° 87 et 98 de l'OIT et la Convention des Nations Unies relative aux droits économiques, sociaux et culturels.

C'est pourquoi l'ISP exhorte respectueusement le gouvernement algérien à :

- (1) mettre intégralement en œuvre les recommandations du Comité de la liberté syndicale de l'OIT en ce qui concerne l'application des principes de la liberté syndicale ;
- (2) cesser toute intimidation à l'encontre des dirigeants et des membres des syndicats autonomes ;
- (3) reconnaître tous les syndicats autonomes, au niveau des secteurs, des fédérations et des confédérations, comme stipulé dans l'actuelle législation algérienne du travail ;
- (4) inviter les représentant-e-s légitimes du mouvement syndical autonome à participer à des forums tripartites, notamment la prochaine Conférence de l'OIT qui aura lieu en juin 2007.

La mission de l'ISP était intégrée par Nora Wintour (Secrétaire générale adjointe), Teko Kpodar (Secrétaire régional pour la région Afrique et pays arabes), Ghassan Slaiby (Secrétaire sous-régional pour la sous-région des pays arabes) et Anan Q'adri (Secrétaire générale du Syndicat palestinien des services de santé et membre du Conseil exécutif de l'ISP).